



8 septembre 2026

N° 225



© Willi Heidelberg de Pixabay

Sommaire

Ce qui change au 1 ^{er} septembre.....	2
Enquête sur les RACIDLS.....	2
CFR - Commission Santé.....	3
Assemblée générale de Age Platform Europe.....	4
Après l'incendie en Gironde (Cestas 19 août 2026).....	4
Partenariats, quoi de neuf ?.....	7
Vivons Vieux, Vivons Heureux.....	8
Souvenons-nous !.....	9

ACTUALITES

Ce qui change au 1^{er} septembre

- Le salaire de référence pour les retraites sera désormais calculé sur les 24 meilleures années (au lieu de 25 précédemment) pour les mères ayant eu un enfant et bénéficiant de trimestres à ce titre et sur les 23 meilleures années pour les mères ayant eu deux enfants et plus.
- Jusqu'à deux trimestres accordés au titre des enfants vont être intégrés à la durée réputée cotisée qui ouvre droit au départ anticipé pour carrière longue.
- Le nouveau taux de prélèvement à la source calculé à partir de la déclaration des revenus de 2025 s'applique au 1^{er} septembre.
- Le prix repère du gaz augmente de 5,6 % en moyenne.
- MaPrimeRénov ne s'appliquera plus si, dans une maison individuelle, une chaudière à gaz est conservée à l'issue des travaux.

Enquête sur les restes à charge invisibles des dépenses de santé ou RACIDLS chez les personnes atteintes de maladies chroniques ou en situation de handicap ou perte d'autonomie

France Assos Santé a participé à cette enquête réalisée en 2024 avec la collaboration des représentants d'usagers et d'associations membres, dont la FNAR. Les résultats de cette enquête ont été publiés par le Bulletin Epidémiologique Hebdomadaire du 7 avril 2026.

Les restes à charge invisibles des dépenses liées à la santé désignent des dépenses de santé non remboursées, souvent absentes des dispositifs de suivi statistique, mais perçues comme nécessaire par les usagers. Le montant annuel moyen déclaré des RACIDLS sur les 12 derniers mois au moment de l'enquête était de 1560 €, avec une médiane à 640 €.

Les dépenses les plus fréquentes concernaient :

- les médecines complémentaires et soins de santé mentale (environ 64 %),
- le petit matériel médical (environ 55 %),
- les dépenses liées à la nutrition ou à l'activité physique (environ 53 %),
- les frais de transport (environ 49 %),
- les produits dits « de confort » (environ 43 %).

Cette enquête exploratoire met en évidence l'existence de restes à charge invisibles des dépenses liées à la santé significatifs chez des personnes vivant avec une maladie chronique, un handicap ou une perte d'autonomie.

Ces dépenses, souvent absentes des référentiels institutionnels, concernent des postes perçus comme essentiels par les usagers, bien qu'ils soient considérés comme périphériques dans les dispositifs de remboursement. Leur invisibilisation statistique peut contribuer à une sous-estimation des inégalités d'accès aux soins.

Chantal PINEAU

CFR

Commission Santé – 20 avril 2026

- **Prescriptions inappropriées des benzodiazépines**

Pour les personnes âgées l'usage prolongé des benzodiazépines est associé à une augmentation des effets indésirables tels que troubles de la mémoire, les chutes... 25 % des Français âgés de plus de 65 ans reçoivent une prescription inappropriée. L'usage chronique est associé à une altération des fonctions cognitives ainsi qu'à une dépendance aux produits.

- **Inégalité d'accès à la médecine de ville**

Dans la plupart des départements on observe d'importantes disparités d'accès aux soins. La distance à effectuer, le Manque de professionnels de santé sont des paramètres essentiels pour définir ce que sont les inégalités. Les disparités locales, l'installation de spécialistes tels que les ophtalmologistes, les dermatologues, les cardiologues en zones dites sous-dotées et les dépassements d'honoraires renforcent les inégalités sociales d'accès aux soins pour les personnes aux revenus modestes, ceux qui ne disposent pas de couverture complémentaire... Améliorer la répartition géographique des médecins spécialistes, maîtriser l'évolution des tarifs favoriserait une meilleure réponse aux besoins de santé de la population

- **Santé environnement, le cadmium**

Comme le plomb, le mercure, le cadmium est un métal lourd présent dans les sols. Il entre dans la production des batteries, des peintures et est largement utilisé dans l'agriculture par le biais des engrais comme les phosphates. L'alimentation représente 98 % de l'exposition au cadmium. C'est une contamination reconnue comme cancérigène générateur de troubles de la reproduction et du neurodéveloppement. La contamination provient majoritairement des produits céréaliers, des pâtes, des pommes de terre, des champignons, des épinards. L'ANSES (Agence Nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) déclare – et le constat est sans appel – que la moitié de la population française est concernée par les expositions dépassant les valeurs de référence.

- **Les sorties d'hospitalisation**

Suite à des dysfonctionnements concernant les sorties d'hospitalisation dans certaines régions françaises, un courrier avait été adressé à la ministre de la Santé. Une réponse lapidaire nous a été adressée ! Quelle suite y donnons-nous ?

Michèle LE GOFF

Assemblée générale de Age Platform Europe 8-10 juin 2026

L'AG s'est tenue à Louvain ; huit membres français étaient présents et deux représentés.

Le renouvellement de la présidence était programmé à cette occasion ; trois candidatures avaient été déposées, mais peu avant l'assemblée, le processus électoral a été perturbé par un conflit entre le candidat belge et le candidat maltais qui a pris, de façon inattendue, une tournure publique au début de l'AG. La présidente a clairement indiqué en début de séance que compte tenu du climat de défiance qui s'était installé, l'élection était purement annulée et reportée à une date ultérieure.

Un « Comité électoral » restreint ad hoc a été constitué avec l'approbation du CA. Ce comité a été formé sur proposition de la présidente de trois personnes eu égard à leur expérience dans AGE à différentes périodes : Elisabeth Mestheneod (Grèce), ancienne présidente ; Marie MANNERHOLM (Suède), secrétaire actuelle du Conseil ; Jean-Michel HOTE (France), ancien trésorier.

Les membres ont été informés que l'élection se tiendrait en ligne le 30 septembre. Deux candidatures ont été présentées et avalisées : celle de Maria PETKOVA se présentant à nouveau au nom du OWN Europe et celle de Michèle LE GOFF (CFR). Les deux candidatures conflictuelles se sont retirées et la tâche du Comité électoral en a été simplifiée.

Pour l'année 2025, les événements marquants ont été rappelés :

- mise en place à Genève au sein du Conseil des droits de l'homme de l'ONU d'un groupe de travail intergouvernemental sur la perspective d'une convention internationale sur les droits fondamentaux des personnes âgées.
- lancement par la Commission européenne d'une « stratégie intergénérationnelle » et création par le Parlement européen d'un « Forum » (sorte d'intergroupe) sur le sujet.
- réactivation du projet de Directive « transversale » de la CE sur la lutte contre les discriminations (texte bloqué par certains Etats membres depuis 2008) sous la pression conjointe du Parlement européen et des ONGs.
- 5^e édition depuis 2019 (tous les deux ans) du « Baromètre de Age » consacré largement à la question de l'emploi des seniors.

Les quatre Task Forces permanentes ont présenté leur rapport : TF AFE (environnements favorables aux âges et accessibilité) ; TF DHA (dignité dans la vieillesse et vieillissement en bonne santé) ; TF EMPL (emploi et participation) et TF AISI (revenu adéquat et inclusion sociale) ; il est à noter que cette dernière va être fusionnée avec la TF Emploi et participation.

Jean-Michel HÖTE

Après l'incendie en Gironde en 2026 (Cestas le 19 août)

Il y a déjà eu des écrits dans l'AFJ concernant les incendies de 2022. Aujourd'hui, les feux s'étendent davantage, leurs conséquences sont plus importantes et ils se multiplient partout. Les médias en parlent beaucoup. Alors pourquoi revenir encore sur le sujet ?

Au fil des Jours

Parce qu'en tant qu'évacuée et bénévole impliquée dans diverses instances, je juge indispensable de m'interroger sur notre pouvoir d'agir en tant que représentants des patients et des personnes âgées. Ceci en m'appuyant sur des témoignages sollicités et reçus et une analyse objective de documents recueillis.

Être évacuée, cela n'arrive pas qu'aux autres, les modifications climatiques brutales l'imposent, mais ce choc fait réfléchir au manque de précautions cumulé :

- La préfecture a lancé l'ordre d'évacuation un soir très tard (23h30) sur les téléphones portables. Message qui n'est pas parvenu directement à tous. Notre commune est éloignée du foyer, mais les fumées étaient abondantes, perceptibles et toxiques
- Plusieurs retraités interrogés ensuite m'ont indiqué qu'ils ne laissaient jamais leur portable allumé la nuit, qu'ils se couchent tôt, dorment à l'aide de somnifères et que soudain réveillés par les gendarmes cognant à leur porte, ils les ont pris pour des voleurs et repoussés.
- Au retour on apprend aussi que pas mal de familles n'ont pas évacué et se sont fait soigneusement oublier en ne donnant aucun signe de vie. Elles ont le droit de réagir ainsi, mais les gendarmes sont gênés par ces décisions.
- Dans la très longue file de voitures et d'ambulances qui a quitté la commune, on commence à dresser la liste de tout ce qu'on a oublié de prendre ou de faire, sans pouvoir faire marche arrière. Seul compte pour le moment de savoir où se rendre pour mettre ses aidés à l'abri et pendant combien de temps.
- Pourtant il existe des consignes élaborées par l'ARS NA ou d'autres organismes pour constituer un kit d'évacuation, mais il n'était pas prêt et impossible de le retrouver au moment voulu. Dans le passé, plusieurs retraités m'ont dit que ce document leur créait un stress ; je pense maintenant qu'il faudrait que chacun sache se prendre en charge pour faire face aux réalités : incendies, inondations, éboulements ont les mêmes conséquences pour les habitants.
- La préfecture a cité des points de rencontre pour que les personnes isolées et sans véhicule puissent rejoindre un bus qui les emmènera vers un centre d'accueil.
- Les EHPAD, les résidences autonomie et les hébergements de personnes handicapées se vident, chacun étant emmené vers des destinations inconnues, parfois à plus de 250 km, dans la nuit. Tout cela est très bien organisé, car nombreux ont été les établissements des départements voisins à proposer des places et le hall de la Foire de Bordeaux a pu accueillir de manière transitoire plus de 6000 personnes par roulement. Certains ont eu successivement plusieurs lieux d'hébergement dans des communes d'accueil, mais toujours avec les soins appropriés car les équipes de soignants ont créé des zones spécialisées dans les grandes salles d'accueil à bordeaux comme ailleurs, équipées comme des hôpitaux de campagne.

Le feu prenant de plus en plus d'ampleur au cours du week-end, les évacuations se sont multipliées en concernant des communes plus rapprochées de la métropole. L'ordre de fermeture d'un grand nombre d'entreprises a contraint à une vaste réorganisation : bon nombre de personnes ont été mises en télétravail ou au chômage partiel.

Ce week-end là plusieurs choses ont évolué :

1. Dans chaque nouvelle commune évacuée, le maire resté sur place avec une équipe restreinte est devenu le maillon essentiel de l'organisation avec les gendarmes et les secours, ils ont assuré la communication vis à vis de leurs administrés. Enfin des nouvelles précises et exactes pouvaient être connues en dehors des médias plutôt orientés vers d'autres sites et des images spectaculaires.

Plusieurs bulletins municipaux devenaient accessibles, c'est ainsi qu'on a pu apprendre

- quelle zone exacte de la commune était menacée ou touchée,
- que des bénévoles s'occupaient de nourrir les animaux que leurs propriétaires avaient été contraints de laisser,
- que les gendarmes appelés en supplément faisaient des rondes plusieurs fois par jour et que les marques inscrites sur les portails étaient effacées au fur et à mesure pour prévenir des cambriolages.

2. La DFCI (Défense des Forêts Contre les Incendies) qui avait proposé de mettre en place un système de coupe-feu très dense a enfin été autorisée à faire ce travail une fois les finances débloquées. Les contre-feux ont aussi été autorisés.

- À partir de ce moment-là, grâce à un travail acharné et un matériel très conséquent la progression du feu a pu être interrompue puisque les sautes de feu devenaient limitées.
- Il fallait tout de même continuer à éteindre les différents foyers qui réapparaissaient dans les zones déjà brûlées ; les pompiers venus de nombreux pays, les avions et l'approvisionnement continu en eau assuré par les agriculteurs complétaient cette surveillance point chaud par point chaud.

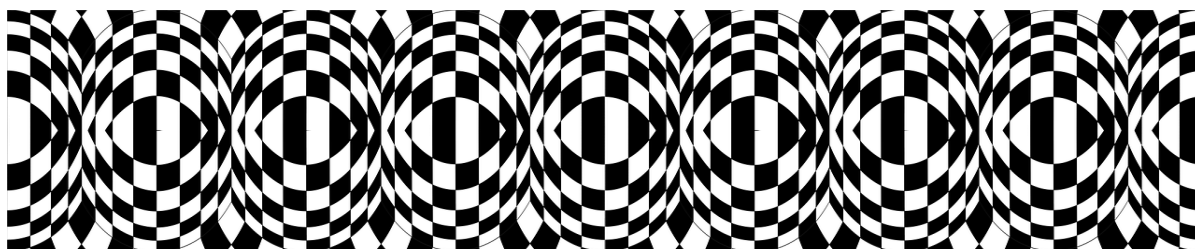
Cinq jours plus tard, enfin l'autorisation de retour a été donnée ; dans le lotissement le silence est saisissant, c'est désertique, même les oiseaux ont disparu ; ils mettront trois jours à revenir égayer les jardins.

Une précision utile à garder en mémoire : la « forêt des Landes » a été plantée pour assainir une région où les épidémies étaient nombreuses car sous l'épaisseur du sable une couche d'aliôs imperméable favorisait l'installation de nombreux marécages.

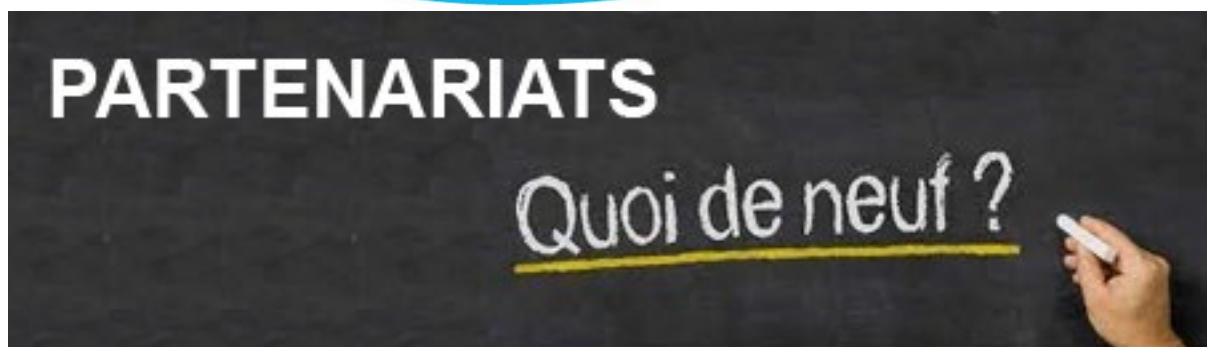
- Le pin a été choisi car il pousse vite, son système racinaire reste superficiel, il n'est pas exigeant, mais consomme beaucoup d'eau pour croître.
- Dès que les pinèdes se sont développées, l'air de la région s'est purifié au point que des villes balnéaires se sont créées. Arcachon en est un parfait exemple ; elle est longtemps restée la ville d'accueil et de soin des personnes atteintes de tuberculose au XIX^e siècle et au début du XX^e.
- Les plantations de pins appartiennent à des forestiers, à des particuliers, à des communes ou à des associations de chasse ; elles nécessitent un entretien régulier. Les consignes existent, elles ne sont pas toujours respectées.

Un article à paraître dans le prochain AFJ reprendra ce que nous sommes à même de faire à l'avenir en tant que bénévoles mandatés dans les différentes instances, car nous avons un rôle à jouer. Dorénavant, nous savons où et comment le faire à partir de l'analyse de ce qui s'est passé dans les instances où nous siégeons.

Danielle BOIZARD



-



F. MOREUX, Responsable des Partenariats à la FNAR
partenariat@fnar.info



La SACEM suspend jusqu'au 15 septembre prochain la facturation des droits d'auteur pour les associations situées dans les communes de Nouvelle-Aquitaine (Gironde et Landes) frappées par les incendies.



(Référence VS-02 sous l'onglet Avantages-adhérents)

Pour vos séjours du 29 août au 24 octobre 2026, vous pouvez bénéficier jusqu'à 30 % de réduction.



(Référence VS-06 sous l'onglet Avantages-adhérents)

Avec l'offre « Été indien » de Tohapi by Homair, vous pouvez bénéficier jusqu'à 30 % de réduction sur les vacances en camping en septembre et octobre 2026.



(Référence VS-11 sous l'onglet Avantages-adhérents)

Pour tout séjour compris entre le 19 décembre 2026 et le 24 avril 2027, avec son offre « Early booking », AEC vous fait bénéficier de remises exceptionnelles en réservant avant le 16 octobre 2026.



(Référence VS-17 sous l'onglet Avantages-adhérents)

Au fil des Jours

Les « Premières minutes » permettent, pour un séjour minimum de 5 nuits entre le 14 novembre 2026 et le 24 avril 2027, de bénéficier d'une réduction supplémentaire de 20 % à la réduction partenaire en réservant jusqu'au 13 octobre,

RAPPEL :

Les modalités d'application des facilités accordées par nos partenaires (codes, etc.) peuvent être demandées via le site internet de la FNAR en remplissant le formulaire figurant en bas de la page Avantages-Adhérents - Comment bénéficier des avantages.



Les prochaines journées « Vivons Vieux Vivons Heureux » se tiendront à :

- **Nantes, le 15 octobre 2026**

à La Cantine x La French Tech Nantes, 40 rue la Tour d'Auvergne

- **Aix-en-Provence, le 17 novembre 2026**

au Onepoint - Transformation numérique, 175 Pl.

Rappel du concept :

« **Vivons Vieux Vivons Heureux - Il n'y a pas d'âge pour refaire le monde** », c'est une **journée d'action intergénérationnelle** portée par Makesense, AG2R LA MONDIALE, le Fonds Bayard-Agir pour une société du lien et notre partenaire **Notre Temps**.

Des équipes mixtes (tout âge confondu) sont formées pour relever des missions solidaires concrètes et utiles au cœur du quartier. L'idée est d'agir ensemble, à son rythme, dans une ambiance bienveillante et conviviale.

- **Un moment de convivialité**, une occasion unique de créer du lien, de découvrir des associations locales...

- **Agir**, en participant à des défis concrets, en équipe, pour se sentir utile et rester acteur de la vie de son quartier

Au programme, de 10h à 16h :

- ☕ Accueil café et présentations de la journée et de ses activités
- 🌿 Missions de terrain accessibles à tous (écologie, accessibilité, lien social, ...)
- 🍴 Déjeuner convivial offert par l'organisation
- 🎲 Quiz animé par notre partenaire **Notre Temps**

C'est :

- **Un moment de convivialité**, une occasion unique de créer du lien, de découvrir des associations locales...
- **Agir**, en participant à des défis concrets, en équipe, pour se sentir utile et rester acteur de la vie de son quartier

Pour vous inscrire :

à Nantes : <https://chiche.makesense.org/events/e/vivons-vieux-vivons-heureux-il-ny-a-pas-dage-pour-refaire-le-monde-697b398de8e89c00075bb41a>

à Aix : <https://chiche.makesense.org/events/e/vivons-vieux-vivons-heureux-il-ny-a-pas-dage-pour-refaire-le-monde-697b39dfe97fc500077f0c67>

Françoise MOREUX

Souvenons-nous ! ...Dominique LIBAULT...

Dominique Libault, un manque pour la protection sociale

Le 8 août disparaissait Dominique Libault, Président du haut conseil du financement de la protection sociale. Ce haut fonctionnaire a consacré toute sa carrière à la protection sociale. J'ai eu personnellement la chance de participer à ses travaux depuis 2005 dans les groupes PAERPA (programmes « personnes âgées en risque de perte d'autonomie »), à la concertation grand âge de 2019, puis à la définition et au lancement du service départemental de l'autonomie, relayé par Christine Meyer et Bruno Lachesnaie.

Il a toujours été à l'écoute des personnes concernées et la FNAR était associée à ses réflexions.

Comme nous, il regrettait que les gouvernements successifs n'aient jamais lancé la « Loi Grand Age », mais il restait fidèle à ses idées, en particulier sur l'autonomie des personnes âgées, idées qui nourrissaient les nôtres.

Sylvain DENIS

Souvenons-nous ! ..Jean-Claude DUMONT..

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès de notre ami **Jean-Claude DUMONT** survenu le mercredi 29 juillet dans sa 81^e année, suite à une longue maladie (fibrose pulmonaire) contre laquelle il luttait avec une grande volonté. Il est décédé à la maison dans les bras de ses enfants.

Jean-Claude s'était engagé dans la marine dès ses 18 ans, devenant officier sous-marinier, ayant navigué sous toutes les mers avec l'Argonaute, le Terrible et l'Indomptable. Il donnait sa démission en 1978 sachant qu'il ne pouvait plus progresser, n'ayant pas fait l'Ecole Navale. C'est au cours de ces campagnes qu'il avait été brûlé par de la vapeur.

Ingénieur mécanicien nucléaire, il a alors été embauché par Framatome où il a participé au démarrage des réacteurs du Blayais, de Chinon et de Palluel de 1978 à 1985.

Muté à COGEMA La Hague en 1985, il était affecté à l'atelier T2 et part à la retraite en mars 2006.

Il adhère à l'AREHAG dès son départ, mais donne, avec d'autres collègues, sa démission début 2008, suite à des litiges au sein de l'association. Il adhère alors aussitôt à l'ARSCA et y organise des sorties avec ses collègues.

Nommé administrateur à la FNAR, il devient son représentant au sein d'organismes départementaux tels l'ARS (Agence Régionale de Santé), le CDCA (Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie). Nicole, son épouse, regrettait ses absences fréquentes de la maison. Avant que ses forces ne l'abandonnent, il participait aux réunions du CA de la FNAR, respirant de l'oxygène, accompagné de Nicole qui transportait les recharges !

Père très attentionné de deux enfants, Jean-Marc et Pierre et de 4 petits-enfants, Léa, Nina, Axel et Lise, c'est avec eux qu'il avait souhaité fêter, au champagne, ses 50 ans de mariage, 10 jours avant son décès.

Sa volonté, sa force de caractère, son service aux autres faisaient l'admiration de ceux qui le connaissaient.

Une cérémonie religieuse a eu lieu le mercredi 6 août en la basilique Sainte Trinité de Cherbourg avant son incinération et le dépôt de l'urne au cimetière de Tonneville où la famille habite.

Les membres du Bureau et du Conseil d'Administration se joignent à la peine de la famille en l'assurant de notre amitié, et au nom de l'ARSCA nous lui adressons nos sincères condoléances.

A Dieu, Jean-Claude, et repose maintenant en paix !

Hommage rédigé par Louis RIGO de l'ARSCA

Mesdames et Messieurs les présidents d'associations, merci de diffuser très largement cette Newsletter aux membres de vos instances nationales et à vos adhérents pour les informer sur l'action de la FNAR en faveur des retraités !

À tous les destinataires : vous appréciez notre newsletter, faites-la connaître autour de vous !... en recueillant une adhésion destinée à renforcer nos actions dans la défense des intérêts moraux et matériels de notre corps social.

Afin de ne pas interrompre la diffusion de l'AFJ, merci de nous signaler tout changement d'adresse mail !!!



© F. Moreux

Abonnez-vous au « Courrier des Retraités »



- 5 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est collecté par votre association adhérente à la FNAR
- 10 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est individuel

Contact : FNAR 19 avenue Niel - 75017 PARIS

Prochaine parution
le 8 octobre 2026